

DELIBERATION N° 231/2011

BUDGET PRINCIPAL

MESURES TRANSITOIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

VU l'avis de la commission mixte ;

CONSIDERANT qu'il est indispensable de pouvoir effectuer des dépenses sur la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2012 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article unique : L'Assemblée Territoriale décide :

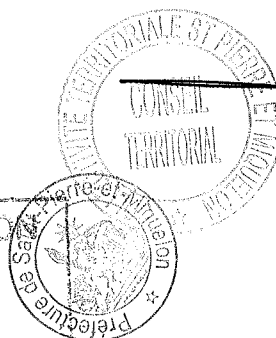
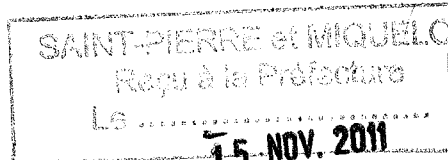
- **d'autoriser** le Président du Conseil Territorial à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011 jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2012.

Adopté

12 voix pour
02 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

Le Président,


Stéphane ARTANO



RAPPORT DU PRESIDENT

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1/2011

Cette troisième étape budgétaire de l'année permet d'ajuster les crédits aux besoins réels de l'exercice 2011 et de retenir l'inscription de crédits nouveaux.

En investissement, les recettes diminuent de 945 000 € et les dépenses de 1 354 524 €.

En fonctionnement, les recettes augmentent de 94 551 € et les dépenses de 504 075 €, ce qui diminue l'autofinancement de 0,409 M€.

Ainsi modifié, le budget territorial 2011 est porté à 57,4 M€.

I – EQUILIBRE DU PROJET DE DM1

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Investissement	-1 354 524,00 €	-945 000,00 €	-409 524,00 €
Fonctionnement	504 075,00 €	94 551,00 €	409 524,00 €
TOTAL	-850 449,00 €	-850 449,00 €	0,00 €

II – LES INSCRIPTIONS ET AJUSTEMENTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement

Les crédits de paiement sont diminués de 1,354 M€ avec les mouvements suivants :

Chapitre		
20	Frais d'études – Hangar sous Douanes – Réinscription des crédits au budget 2012	-200 000,00 €
	Frais d'études – Opérations terminées permettant la restitution de crédits	-36 650,00 €
	Acquisition de logiciels – Restitution de crédits	-12 000,00 €
21	Equipements des services – Restitution de crédits	-31 000,00 €
	Acquisition d'un camion de déneigement pour l'aéroport de Miquelon – Réinscription des crédits au budget 2012 (marché 2011 engagé en Autorisation de Programme)	-200 000,00 €
	Crédits nouveaux s'inscrivant dans le cadre d'une nouvelle Autorisation de Programme 2011 – Bâtiments de la Collectivité. Les opérations prévues concernent des travaux importants de mise aux normes du Hangar loué à la Société Air Saint-Pierre et l'acquisition du bâtiment B3 de la caserne Colmay.	280 000,00 €
	Transfert du chapitre 23 (demande de la DTAM pour des équipements à la Tour de Contrôle de l'aéroport de Miquelon)	23 000,00 €
23	Crédits nouveaux s'inscrivant dans le cadre d'une nouvelle Autorisation de Programme 2011 – Bâtiments de la Collectivité. L'opération concerne la chaufferie du Centre Culturel et Sportif nécessitant une extension du bâtiment.	150 000,00 €
	Annulation de crédits – la gestion en AP/CP de l'opération « Chaufferie CCS » entraîne l'annulation d'un crédit de paiement de 350 000 € voté au budget primitif	-350 000,00 €
	Travaux – Hangar sous douane et Centre de Compostage – Réinscription des crédits au budget 2012	-270 000,00 €
	Travaux – Opérations terminées ou annulées permettant la restitution de crédits	-164 000,00 €
	Travaux portuaires différés sur 2012 (Phare de la Pointe aux Canons et aménagement de la Cale de Halage)	-55 600,00 €
	Transfert de crédits au chapitre 21	-23 000,00 €
	Opération nouvelle : besoin complémentaire pour la mise aux normes des dépôts d'explosifs	100 000,00 €

Chapitre		
26	Constitution de Sociétés Publiques Locales – report des projets sur 2012	-400 000,00 €
204	Subventions d'équipements (annulation de crédits)	-220 274,00 €
	Annulation de la subvention d'équipement prévue au Budget Supplémentaire pour la Régie de Transports Maritimes	-68 000,00 €
16	Remboursement de la dette en capital – annulation du transfert de crédit proposé au Budget Supplémentaire pour les annuités d'emprunt affecté au navire Le Cabestan. Le transfert global de l'opération au budget de la Régie de Transports Maritimes (bien et dette) devra faire l'objet d'une délibération particulière en raison de sa complexité budgétaire et comptable.	121 000,00 €
040	Régularisation sur opérations d'ordre	2 000,00 €
Total DI		-1 354 524,00 €

2 – Les recettes d'investissement

Elles diminuent de 0,945 M€ avec les mouvements suivants :

Chapitre		
13	Annulation de subventions Etat au titre du Contrat de Développement considérant les opérations différées sur 2012	-245 000,00 €
16	Diminution du financement prévu par l'emprunt	-700 000,00 €
Total RI		-945 000,00 €

III – LES INSCRIPTIONS ET AJUSTEMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les dépenses de fonctionnement

Elles sont majorées de 0,504 M€ et concernent les lignes suivantes :

Chapitre		
011	Prestation – travaux Régie Communale des Espaces verts	182 000,00 €
	Besoins complémentaires des services	28 800,00 €
	Restitution de crédits	-82 000,00 €
012	Dépenses de personnel – restitution de crédits	-89 200,00 €
014	Atténuation de recettes – restitution de crédits	-20 000,00 €
015	Insertion – restitution de crédits	-8 200,00 €
65	Bourses scolaires – réajustement des besoins au vu du nombre de boursiers pour l'année scolaire 2011/2012	44 000,00 €
	Dotations pour admissions en non valeur	84 100,00 €
	Dotations complémentaires pour satisfaire les demandes de subventions 2011	70 000,00 €
	Dotations complémentaires pour la desserte inter-îles aérienne et en fret maritime	105 000,00 €
	Contribution territoriale de fonctionnement à la Régie de Transports Maritimes (subvention d'équilibre)	168 000,00 €
	Restitution de crédits	-19 025,00 €
66	Remboursement de la dette en intérêts – réinscription du crédit annulé au Budget Supplémentaire (dette – navire Le Cabestan)	80 500,00 €
	Charges financières – annulation de crédits	-7 000,00 €
67	Charges exceptionnelles – restitution de crédits	-32 900,00 €
	Total DF	504 075,00 €

2 – Les recettes de fonctionnement

Elles sont réajustées à la hausse pour 0,094 M€.

Chapitre		
	Réajustement de prévisions initiales en fonction des recettes réalisées à fin octobre.	92 551,00 €
042	Régularisation sur opérations d'ordre	2 000,00 €
	Total RF	94 551,00 €

IV – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Une autorisation de programme de 1,9 M€ est proposée à la présente décision modificative au titre du programme « Bâtiments de la Collectivité » pour le financement des opérations suivantes :

- Réfection de la Chaufferie et extension du Centre Culturel et Sportif (coût estimé : 650 000 €) ;
- Mise aux normes du hangar loué à la Société Air Saint-Pierre (coût estimé : 500 000 €) ;
- Acquisition du bâtiment B3 de la Caserne Colmay (750 000 €).

V – LE BUDGET TERRITORIAL APRES LA DM1

A ce stade des étapes budgétaires, le budget territorial s'établira comme suit :

EQUILIBRE	BUDGET 2011
Fonctionnement	
RECETTES REELLES	32 710 908,98
DEPENSES REELLES	27 926 735,63
Marge d'autofinancement brut	4 784 173,35
Investissement	
RECETTES REELLES	16 169 203,80
DEPENSES REELLES	22 753 377,15
Besoin de financement	6 584 173,35
Produit des emprunts	1 800 000,00
Virement de fonctionnement – Financement Budget 2011 -	4 784 173,35
Equilibre du Budget Territorial 2011	0,00

Les grandes masses du budget territorial 2011 se répartissent comme suit :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	33 710 908,98	33 710 908,98
Investissement	23 753 377,15	23 753 377,15
TOTAL	57 464 286,13	57 464 286,13

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver les inscriptions diverses portées au rapport en crédits de paiement ;
- de voter une autorisation de programme de 1,9 M€ au programme Bâtiments de la Collectivité AP 2011/1, le montant étant affecté aux opérations présentées au rapport ;
- d'arrêter le volume budgétaire de la DM1/2011 au montant de – 1 259 973 € en dépenses et en recettes, ce qui amène le volume du budget territorial, pour l'année 2011, à 57 464 286,13 € ;
- d'autoriser les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire et de confirmer le vote par chapitre ;
- d'inscrire une diminution de 409 524 € au titre du virement de la section à section aux chapitres 021 (recettes d'investissement) et 023 (dépenses de fonctionnement) ;
- de fixer les modalités d'attribution et de versement des subventions complémentaires 2011 à la régie à autonomie financière chargée de la gestion de la desserte maritime en passagers.

Enfin, considérant qu'il est indispensable de pouvoir effectuer des dépenses sur la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2012 (si le vote a lieu après le 1er janvier), je vous demande :

- de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011 jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2012.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

Stéphane ARTANO.